



Sainte-Sophie

## AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 3 août 2021 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. En période de pandémie, il est possible que la séance soit tenue à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom.

### Emplacements et nature des demandes :

#### 130, rue Durocher, zone « RU-616 » (7176-96-8250)

- Pour la forme de toit d'un bâtiment accessoire projeté (remise) de type un (1) versant alors que la réglementation en vigueur exige que la forme du toit doive être similaire à celle du toit du bâtiment principal ;
- Pour la hauteur des murs extérieurs de la partie avant de 4,3 mètres et des murs extérieurs de la partie arrière de 2,8 mètres du bâtiment accessoire projeté (remise) alors que la réglementation en vigueur exige que la hauteur des murs extérieurs n'excède pas 2,5 mètres ;

#### 104, rue Julie, zone « RU-610 » (6678-79-2586)

- Pour la forme du toit d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) non similaire à la forme du toit du bâtiment principal alors que la réglementation en vigueur exige que la forme du toit doive être similaire à celle du bâtiment principal ;
- Pour le revêtement extérieur (murs latéraux, arrière et toiture) d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) incompatible à celui du bâtiment principal alors que la réglementation en vigueur exige que les matériaux de revêtement des murs et du toit doivent être identiques ou similaires à ceux du bâtiment principal (texture, couleurs et orientation) ;

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard jusqu'à 14 h le jour de la séance, par écrit à l'aide du formulaire informatique à l'adresse suivante :

<https://www.stesophie.ca/La-parole-aux-citoyens> ou par communication écrite adressée au nom du Conseil Municipal au 2199 boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

**DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).**

France Charlebois  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe